

A Toulouse, le 30 Septembre 2014

CONDITION DE DEPLACEMENT

Mission retrofit Portes A380

En réponse à notre courrier du 22 juillet 2014, la Direction a convoqué les organisations syndicales le mercredi 3 et 24 septembre pour présenter les grandes lignes des conditions de déplacements à Abu Dhabi.

Vous trouverez ci dessous les points majeurs de cette présentation

Mission demandée par Airbus

- Assistance technique auprès de la société Adat sous pilotage d'Airbus
- Permanence à assurer 7j /7j en 3x8 d'un binôme composé de 1 technicien d'atelier + 1 ingénieur coordination
- Démarrage début novembre 2014 pour une durée totale de 14 mois, chaque binôme partira en mission entre 2 et 4 mois.

Conditions de déplacements proposées par la Direction

- Logement + repas : **Indemnité journalière calendaire de 200€**
- Frais divers : **7,62€ /jour**
- Transports : **taxi remboursé sur présentation des notes**

Organisation du travail en 4x8

- Constitution de **4 équipes de 2 personnes**
- Chaque équipe aura en charge **12 postes sur 20 jours**
- En moyenne les salariés travailleront **31,18 h par semaine** (soit 135h mensuelle)
- Rémunération horaire : **majoration de 40% des heures en poste**

Exemples de rémunération

	Horaire normal	Horaire 3 x 8 Latécoère France (heures équipes majorées de 40 %)	Horaire 4 x 8 Abu Dhabi (heures équipes majorées de 40 %)
coeff 305	2371 €	3207 €	2929 €
Coeff 335	2767 €	3714 €	3179 €
Cadre	3055 €	4277 €	3539 €

Considération FO

A l'issue de cette présentation, les élus **FO ont demandé :**

Des précisions sur **l'organisation miroir** à mettre en place sur Périole pour assurer le support des équipes en détachement (astreintes ? équipe dédiée ? ...)

Les aménagements prévus pendant la période de **fermeture usine** pour les équipes de Périole

Les aménagements prévus pour **préserver le lien familial** (billets avion, moyens de communication, ...)

Les conditions de rémunération pour les équipes en poste pendant les jours fériés **(25 décembre et jour de l'an)**

On notera cependant que les conditions financières proposées par la Direction ne sont pas **attractives** au regard de **l'impact de ce déplacement sur la prime annuelle, l'intéressement, la participation, l'indemnité de licenciement, et les cotisations retraites.**

Les élus FO estiment que cette mission demande une **implication** particulière de la part du personnel **cadre** et **non cadre** y participant et ont en commun des conditions de travail dans un **environnement difficile** soit du fait du **lieu d'exécution**, soit du fait de la **pression existante.**

De ce fait, FO demande à la Direction **de maintenir les appointements contractuels** des salariés **cadres et non cadres** et d'y appliquer une **majoration de 40%** pour prise en compte des conditions de ce déplacement (équipes & environnements).

A suivre.....

Prochaine réunion le 1^{er} octobre 2014